

## COMMUNE DE POUGNY

### PROCÈS VERBAL VALANT COMPTE RENDU

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 46 du Mercredi 8 janvier 2025

**Présents** : Annie MARCELOT, Régine CHAMOT, Dundee VALOT, Hervé PHILIPPE, Nathalie COLLET, Gilles RAVACHE, Marie CHAUCHAIX, Bruno CHAUCHAIX, Guillaume NORBERT, Olivier CHAMOT, Eric LEBLANC

**Excusés** : Sabine VALOT (pouvoir à Gilles RAVACHE),

**Absents** : Dylan EMONIN

11 présents – 12 votants

#### Ouverture de séance : 18h

1/ Nomination d'un secrétaire de séance : Chauchaix Bruno

2/ Approbation du compte rendu N° 45 du 04 décembre 2024 :

**Approuvé à l'unanimité**

### 3/ DELIBERATIONS

#### N° 256 : Approbation de l'APD du bâtiment multifonction

Monsieur Gilles RAVACHE présente le projet du bâtiment multifonctions élaboré par le Maître d'œuvre suite à différentes séances de travail. Le conseil municipal note que l'implantation de différents éléments (clôtures, passages, etc...) ne correspond pas aux besoins souhaités.

Par conséquent, il est décidé, qu'au vu de l'importance du projet, de retravailler le plan existant, de rencontrer ensuite le M.O dans les meilleurs délais pour finaliser les mises à jour et de reporter cette approbation au prochain conseil municipal du mois de février

#### 4/ DIVERS :

##### Installation d'un radar de contrôle de vitesse route de Collonges :

**Madame La Maire** rappelle que la route départementale « Collonges-Pougny », est fréquentée par de nombreux automobilistes et poids lourds, à raison d'environ 3000 véhicules par jour qui roulent parfois à des vitesses excessives. Une étude du radar pédagogique mise en place pendant quelques mois est consultable en Mairie.

Afin de limiter les excès de vitesse des usagers de cette voie de circulation, l'installation d'un radar automatique de contrôle de vitesse serait peut-être à envisager dans le village.

La loi 3DS permet aux collectivités locales d'en faire poser mais à leur frais et sous leur responsabilité.

Une demande de renseignement a été faite auprès du département. La fourniture d'un radar de contrôle de vitesse pourrait être envisagée, au coût de 20'000/30'000 €, pose non précisée et pas avant 2026.

Si les maires ont la liberté d'installer des radars pédagogiques, il en va différemment pour les radars automatiques. **La décision ultime** revient à l'État, représenté par son préfet qui prend la décision finale quant à l'implantation d'un radar, qui ne peut pas être installé n'importe où. Il doit être placé sur des tronçons de route accidentogènes, où un nombre significatif d'accidents a été constaté et où la densité de population est élevée. » Le préfet doit également consulter la commission départementale de sécurité routière.

Madame la Maire propose de se prononcer pour ou contre la demande officielle d'implantation d'un tel radar.

**Résultats du vote :** Pour 1 Abstentions 2 Contre 9

Vu son coût très élevé et son installation nécessitant l'intervention de multiples acteurs, le conseil municipal décide, de ne pas envisager de poursuivre ces démarches.

Cependant soucieux de la sécurité, il a été décidé de demander, l'installation d'un radar mobile avec un véhicule, de temps à autre, avec l'accord du préfet en lien avec les forces de l'ordre.

- **Pistes cyclables : Schéma directeur du territoire**

La communauté d'agglomération du pays de Gex votera, fin avril, le schéma directeur des pistes cyclables du territoire. Le cabinet d'études qui a accompagné la CAPG a établi en coopération avec les groupes de travail et les communes, une liste de tracé des futures pistes cyclables. Elles sont classées en priorité 1 à 3.

Celles en « 1 » le Maître d'ouvrage présumé est : la CAPG,

celles en « 2 » le Maître d'ouvrage présumé est: Les communes traversées

celles en « 3 » le Maître d'ouvrage présumé est: Les communes traversées.

La commune de Pougny est concernée par 3 itinéraires :

- 1- Péron-Pougny (ancienne voie ferrée) ; longueur 302m à créer ; coût estimé : **98 150 €**
- 2- Pougny Gare-Paradis (voie ferrée) + Chemin Crocus ; longueur 6150 m à créer en grande partie ; coût estimé : **3 119 700 €**
- 3- Pougny-Challex ; longueur 2509m ; à créer en voie partagée ; coût estimé : **6523 €**

Au vu des coûts le conseil retient dans un premier temps l'objectif de réaliser à terme l'itinéraire 3, après concertation avec la commune de Challex. A plus long terme le 2<sup>ème</sup> objectif serait de travailler sur des tronçons de l'itinéraire 2.

Le conseil **approuve à l'unanimité** le schéma directeur cyclable de Pays Gex Agglo et salue le travail en profondeur qui a été réalisé et servira de base pour toutes les actions futures des communes.

- **Nuit des étoiles**

Le Genevois français demande aux collectivités leur intention de participer à la « Nuit est belle » qui consiste à éteindre les lumières dans les villes et villages du bassin genevois. En 2025, la période du 11 au 13 avril 2025 est retenue et les communes doivent se prononcer avant le 22 février 2024.

**La commune participera : Approuvé à l'unanimité**

- **Document de présentation « Document d'objectifs du Marais de l'Etournel et du défilé du Fort l'Eclus »**

Madame la Maire présente le travail du dernier comité de pilotage du Marais du 26 novembre 2024. Le document d'objectifs doit être révisé statutairement. Il a été travaillé par le Parc Naturel Régional du Haut Jura qui gère la zone, aidé par un cabinet d'études, il fixe des objectifs de conservation de la faune et de la flore, de reboisement de certaines zones et essaie de mieux réguler les objectifs en relation avec la fréquentation du lieu par le public en particulier par exemple, la baignade dans l'étang habituel, la pêche, et aussi le souci de conservation des nappes phréatiques qui permettent l'alimentation en eau de Pougny ... »  
Le tableau est consultable en mairie.

Il sera adopté au prochain comité de pilotage en avril 2025.

Séance levée à 20h30



**Le secrétaire Bruno Chauchaix**

  
**La Maire Annie Marcelot**

